



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absent ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	20	3	0	23/03/2026

D2026-25 bis

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean-Louis EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Odette PONS

OBJET : ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES AU SIASCAR

Cette délibération annule et remplace la précédente D2026-25 suite à une erreur de rédaction

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en milieu rural du Carbonnais (SIAS CAR), et fait appel à candidatures.

Depuis 2008, la présidence et le siège ont été transférés à Longages.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, cette élection a lieu au scrutin secret et uninominal, sauf décision contraire prise à l'unanimité en ce qui concerne le scrutin secret.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

L'élection se déroule donc au scrutin uninominal à main levée.

M. Jean-Louis EYCHENNE, Mme Odette PONS sont candidats pour représenter la commune de Longages.

Il a été procédé à l'élection des délégués au vote à main levée :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Élection à main levée :
Nombre de votants : 23
Suffrages exprimés : 23
Blancs ou nuls : 0
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Jean-Louis EYCHENNE	23
Madame Odette PONS	23

Délégués titulaires : M. Jean-Louis EYCHENNE, Mme Odette PONS,

M. EYCHENNE et Madame PONS ont déclarés accepter leur mandat.

Vote :

Exprimés: 23	Pour: 23	Contre: 0	Abstention: 0
--------------	----------	-----------	---------------

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Certifié exécutoire par le Maire,
Notifié le 31/03/2026
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 31/03/2026
Et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat : cf. en haut à droite de la délibération
Et de la publication le 31/03/2026
Fait en mairie de Longages, le 27/03/2026

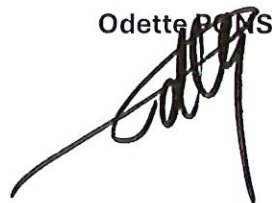
Le Maire

Jean-Michel DALLARD



Le Secrétaire de séance

Odette PONS



Affiché en Mairie le 31/03/2026
Jusqu'au 31/04/2026